



Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du **4 décembre 2014**

ORDRE DU JOUR

1. **Appel**
2. **Adoption du procès-verbal du 9 octobre 2014**
3. **Assermentations**
4.
 - a. **Préavis n° 2014/06 « Budget 2015 »**
 - b. **Rapport de la commission de gestion**
5. **Communications municipales**
6. **Divers et propositions individuelles**

* * * * *

CHRISTOPHE CHAPPUIS, Président, ouvre la séance à 20.15 heures en saluant la Municipalité ainsi que les membres présents.

1. Appel

Sur les 97 membres du Conseil général, 42 sont présents et le quorum est donc atteint.

2. Adoption du procès-verbal du 9 octobre 2014

YVAN CHERPILLOD précise que les coupes de bois avaient débuté aux environs du refuge de l'Arrêt et non de celui de la Province.

Décision : Sous réserve de cette correction, le PV du 9 octobre 2014 est accepté à l'unanimité.

3. Assermentations

Trois personnes présentes demandent à être assermentées et ainsi devenir membres du Conseil. Il s'agit de :

- LAURENCE PROBST
- ERIC BAUDAT
- STEVE SCHORDERET

CHRISTOPHE CHAPPUIS procède à leur assermentation et le Conseil général est dorénavant composé de 100 membres. Il profite de rappeler que, lors de leur assermentation, les membres du Conseil général s'engagent à accepter les charges qui pourraient leur être confiées, notamment la participation à une ou plusieurs commissions.

4. Préavis n° 2014/06 « Budget 2015 »

DANIEL SCHORDERET, Syndic, présente le budget 2015 qui prévoit un déficit de CHF 23'921.- pour un total de charges de CHF 1'678'695.-. YVES PROBST, président de la commission des finances, rapporte que la commission estime que le budget 2015 est cohérent et appelle le Conseil général à l'accepter tel que présenté.

Décision : Le préavis n°2014/06 est accepté à l'unanimité.

5. Communications municipales

GILBERT THONNEY

GILBERT THONNEY explique que le préavis consacré à la réorganisation de la PC devrait enfin pouvoir être présenté lors du premier conseil 2015.

YVAN CHERPILLOD

YVAN CHERPILLOD explique que la fusion de Jorat-Mézières risque d'avoir des conséquences sur les finances de l'AIEJ puisque l'association intercommunale se finance grâce à la revente d'eau entre les communes membres. Par ailleurs, il rapporte que la numérotation et le contrôle des bornes hydrantes sont actuellement réalisés par l'employé communal et un collaborateur de la maison Hinni.

Délégué du conseil à l'AIEJ, BERNARD DRAPEL confirme que les abondantes pluies de ces dernières années font que les finances de l'association ne se portent pas bien. Ainsi, aucun travail n'est planifié pour 2015 et un nouveau tarif, plus uniquement basé sur les volumes, sera introduit.

Délégué du conseil au SIEMV, PIERRE-ALAIN DUMAS explique que le conseil intercommunal a voté un crédit d'étude pour un raccordement éventuel à la STEP de Lucens voire, à plus long terme, à celle de Granges-Marnand.

STEPHANE THONNEY

STEPHANE THONNEY rappelle que de nombreux travaux se sont déroulés cette année sur les routes de la commune. Il reste encore quelques opérations de marquage à effectuer. Celles-ci seront faites dès que l'état de propreté des routes le permettra, soit lorsque la météo sera plus clémente. Par ailleurs, il explique qu'un lampadaire est en panne et sera prochainement réparé. OLIVIER CHUARD demande quelle technologie sera utilisée pour les nouveaux lampadaires. STEPHANE THONNEY répond qu'il s'agira de traditionnelles lampes au sodium et qu'un éventuel passage à la technologie LED se ferait d'un coup pour l'ensemble de la commune.

OLIVIER HÄHNI

Suite à une demande de ROGER STETTLER, OLIVIER HÄHNI répond que la lampe de remplacement pour l'éclairage du clocher du collège a été commandée mais que les délais de livraison sont longs et que l'opération nécessitera la location d'une nacelle. Concernant l'éventuelle centrale de chauffe, il rapporte que l'étude est prévue pour février et qu'une séance extraordinaire du Conseil sera certainement convoquée en mars. Enfin, au sujet de l'ASIJ, il explique que la rénovation de l'aile 78 continue à coup de deux classes par année. Par ailleurs, des Portakabins seront installés afin d'assurer la transition jusqu'aux nouvelles constructions. A ce sujet, les délais seront tenus pour le nouveau collège de Servion ainsi que le réfectoire de Mézières. En revanche, le collège de Carrouge est toujours bloqué car l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire empêche le déclassement du terrain actuellement en zone agricole.

DANIEL SCHORDERET

Revenant sur la rave party organisée ce printemps dans les refuges de la commune, DANIEL SCHORDERET rapporte que la préfecture a informé la municipalité que deux organisateurs se sont vus délivrer une ordonnance pénale. Par ailleurs, il explique que, suite aux résultats du mât de mesure des vents, le canton a demandé des mesures complémentaires. Un sodar sera ainsi installé durant 2 mois.

PIERRE-ALAIN DUMAS s'avoue étonné de ceci. En effet, l'installation du mât de mesure avait déjà été prolongée de 6 mois et, maintenant, il faut faire des mesures complémentaires. Il a l'impression que la Romande Energie cherche absolument à avoir des chiffres lui permettant

de construire ces éoliennes. MICHEL PACHL CHERAZ explique que le sodar permet de mesurer plus haut que les huitante-huit mètres du mât de mesure et pourrait permettre à la Romande Energie de justifier la construction d'éoliennes encore plus hautes qu'imaginé au départ. Par ailleurs, il rappelle que le canton de Vaud est un canton où le rendement minimal en vent pour justifier la construction d'éoliennes est le plus faible. JEAN MAURICE HENZER rappelle qu'il ne sert à rien d'extrapoler et de faire peur aux gens pour le moment.

ERIKA HENRIOUD NICOD demande qui devrait se prononcer si le projet se concrétisait. DANIEL SCHORDERET explique que le Conseil devrait valider l'éventuel changement de zone puis qu'une mise à l'enquête classique aurait lieu pour les constructions proprement dites.

Déléguée aux déchets carnés, SABINE NICOD demande si l'association pourrait une fois se réunir à Vulliens. DANIEL SCHORDERET répond qu'il n'y aurait pas de soucis et que la commune offrirait la verrée.

Enfin, à l'occasion du dernier Conseil général de l'année, le Syndic remercie ses collègues de la municipalité, le personnel communal, le bureau du Conseil ainsi que ses membres pour le travail effectué en 2014 pour le compte de la commune.

6. Divers et propositions individuelles

ERIKA HENRIOUD NICOD demande pourquoi les nouveaux immeubles situés en face de la déchetterie ne se sont pas vu imposé des panneaux solaires sur le toit. OLIVIER HÄHNI explique que l'obligation cantonale de 20% d'énergie renouvelable pour les nouvelles constructions ne concerne que les permis de construire attribués après le 1^{er} juillet 2014.

JEAN MAURICE HENZER distribue des copies d'un faux article de journal afin d'illustrer son inquiétude concernant les futures constructions prévues derrière la grande salle. Il demande si la municipalité a anticipé les choses afin d'éviter que l'organisation de manifestations dans la grande salle ne soit pas problématique à l'avenir. DANIEL SCHORDERET le remercie pour son impulsion et explique que la municipalité y a déjà réfléchi mais qu'il est difficile d'aller beaucoup plus loin qu'une bonne information aux futurs habitants. A ce titre, il explique que, dans le cas des immeubles situés en face de la déchetterie, la benne compactante a été citée dans le permis de construire.

JEAN MAURICE HENZER rappelle que, suite à divers incidents, on ne loue déjà plus les refuges aux personnes extérieures. Qui dit qu'à l'avenir, on ne risque pas d'avoir une pression sur la municipalité afin d'avoir une diminution du nombre de manifestations à la grande salle ? DANIEL SCHORDERET rappelle que lui-même habite à côté de la grande salle depuis 18 ans. Par ailleurs, dans les villages voisins, la grande salle est généralement située au milieu d'habitations.

PATRICIA DUMAS considère que la réflexion mérite d'avoir lieu car, lorsque les gens viendront visiter les futurs logements de jour et en semaine, ils ne se rendront pas forcément compte que le bâtiment situé juste devant est une grande salle. DANIEL SCHORDERET explique que la municipalité a pris note des différentes interventions et va voir ce qu'elle peut faire, notamment en matière de communication avec les promoteurs.

CHRISTOPHE CHAPPUIS souhaite une excellente fin d'année à tout le monde et remercie toutes les personnes ayant œuvré pour le compte de la commune durant l'année 2014. Il remercie en particulier la jeunesse pour la tenue de la buvette ainsi que la commune pour la verrée de fin d'année et clôt la séance à 21h30.